
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : ccNSO et GAC
Mardi 20 septembre 2022 – 13h15 à 14h30 KUL

JULIA CHARVOLEN : Nous allons bientôt commencer. Veuillez s’il vous plaît prendre place.

Bonjour et bienvenue à cette séance du GAC avec la ccNSO le 20 septembre. Veuillez noter que cette séance sera enregistrée et qu’elle est régie par les normes de comportement requises par l’ICANN.

Pendant la séance, les questions et les commentaires écrits dans le chat seront lus à haute voix uniquement s’ils suivent le format convenu. Si vous participez à distance, attendez d’être appelé par votre nom pour activer le micro sur Zoom. Pour tous ceux qui se trouvent sur place dans la salle du GAC, veuillez lever la main sur Zoom et activez le micro lorsqu’on vous appellera. Pensez à dire votre nom pour les enregistrements et à parler à un rythme raisonnable. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités disponibles dans la barre d’outils de Zoom.

Je vais maintenant donner la parole à la présidente du GAC, Manal.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Julia.

Bonjour à tous, j’espère que vous avez profité de la pause-déjeuner. Bonjour, bon après-midi, bonsoir pour tous ceux qui se joignent à nous à distance. Je vais commencer par donner la bienvenue à nos collègues de la ccNSO qui se joignent à nous aujourd’hui pour cette réunion bilatérale où nous allons aborder des sujets d’intérêt commun pour le GAC et pour la ccNSO. Nous allons également entendre des présentations sur le progrès des PDP qui ont été lancés par la ccNSO. Je donne donc la bienvenue à Alejandra et je vous laisse présenter le reste des membres de la ccNSO qui vont parler aujourd’hui.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup Manal, merci de nous accueillir ici. C’est un plaisir d’être avec vous.

Aujourd’hui, nous avons dans notre ordre du jour le ccPDP3 sur les mécanismes de révision et le ccPDP4 sur le processus de sélection des IDN. Pour commencer, je vais donner la parole à Stephen Deerhake qui va nous parler du ccPDP3 sur les mécanismes de révision. Stephen.

STEPHEN DEERHAKE : Bonjour à tous. Merci de nous avoir donné l'occasion de vous présenter ici le travail de mon groupe de travail. Je vais maintenant parler avec le GAC. Cela fait longtemps que je ne vous ai pas présenté le travail de notre groupe au GAC. Nous allons vous faire part des dernières évolutions de notre travail.

La première politique de retrait a été complétée. Elle a été approuvée par le conseil et par la communauté de la ccNSO. Elle a été soumise au Conseil d'Administration pour examen. Je suis ravi de vous dire que le Conseil a considéré la politique de retrait, qui a tardé de plusieurs années à voir le jour, et elle a été considérée dans la séance de l'après-midi d'hier.

Notre ordre du jour pour aujourd'hui: on va parler des informations de contexte, on va parler des principes qui nous ont orientés pour l'élaboration de politique, je vais vous parler de l'état de situation du groupe de travail, je vais passer à des éléments clés du projet de politique. Diapo suivante s'il vous plaît.

Quelques informations de contexte. En tant que groupe de travail, en 2017, nous avons eu pour mission – cela fait longtemps que nous travaillons, le travail a commencé en 2017, mais ce problème existe depuis très longtemps, depuis l'établissement du cadre d'interprétation... Sur la base de notre travail, nous avons pu identifier que la politique concernant la délégation, la révocation et le retrait de ccTLD devait être mise en

œuvre et devait être élaborée. Nous avons besoin d'une politique qui soit cohérente pour toutes ces actions.

Quels sont les principes directeurs que nous avons adoptés ? Un processus avec des coûts bas, la durée du processus limitée, l'accessibilité du processus et nous avons adopté le concept d'équité fondamentale. Diapo suivante s'il vous plaît.

Je suis ravi de dire que nous avons beaucoup progressé dans notre travail. Nous avons complété un projet de politique et nous avons mis en place un test de mise à l'épreuve qui a donné des résultats satisfaisants.

Quels sont les éléments clés de ce projet de politique pour un mécanisme de révision ? C'est vraiment le cœur de métier de ce groupe de travail. Ce projet de politique, comme vous le voyez sur l'écran, pose les bases pour le travail sur la politique de retrait. Pour ceux qui se demandent ce que veut dire CCRM, cela ne figure pas dans le glossaire de l'ICANN, cela veut dire... Je ne me souviens plus.

EBERHARD LISSE : Mécanisme de révision des codes de pays.

STEPHEN DEERHAKE : Non, ce n'est pas cela.

EBERHARD LISSE : Oui, c'est le mécanisme de révision des codes de pays.

EBERHARD LISSE : Je vais vous donner quelques secondes pour digérer cet acronyme. Ensuite, passons aux autres composantes des éléments clés. Diapo suivante s'il vous plaît.

L'objectif de la révision, c'est de permettre un canal pour agir sur l'IFO. Il s'agit d'un outil qui permet de garantir que ces processus sont conformes aux procédures établies par l'IANA.

Nous avons quelques déclencheurs pour lancer une révision. Le premier, c'est que l'IFO doit décider si cela est couvert par la politique et la partie affectée par la politique doit demander la révision de cette décision prise par l'IFO. À la fin de la révision, s'il n'y a pas eu de problèmes identifiés, l'IFO finit le processus, mais la question est de savoir si le panel de révision n'est pas d'accord avec la décision de l'IFO. Si une mesure de l'IFO est révisée et le panel de révision est d'accord avec ce qui a été fait, les choses sont plus intéressantes. Mais si l'IFO...

Excusez-moi, mais Zoom ne fonctionne pas bien sur mon ordinateur. OK.

L'IFO peut accepter ce que dit le panel et à ce moment-là, le processus finit. Ils peuvent accepter les conclusions, mais ils ont l'option également de refaire ou de modifier le processus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Stephen, il y a une question sur le chat : « Que veut dire IFO ? »

STEPHEN DEERHAKE : Opérateur des fonctions de nommage IANA. C'est ce que cela veut dire. Actuellement, c'est l'IANA.

EBERHARD LISSE : Nous faisons référence à l'entité qui gère l'IANA, mais puisque l'IANA est une fonction, nous l'appelons l'IFO, c'est-à-dire l'opérateur des fonctions IANA. En ce moment, cela est géré par l'entité identificateur public PTI, mais en théorie, cela pourrait changer. Quiconque exploite ou opère les fonctions IANA correspond à ces trois lettres IFO.

STEPHEN DEERHAKE : La troisième option : l'IFO rejette les résultats du panel et décide d'ignorer les résultats du travail du panel. Je ne sais pas ce qui se passe avec mon ordinateur, excusez-moi. Je pense que je vais directement fermer Zoom. Diapo suivante s'il vous plaît.

Dans ce scénario, il faut savoir si la décision de l'IFO nécessite une approbation du Conseil d'Administration. En fonction de savoir si le Conseil d'Administration doit être notifié ou pas ou si cette édition a besoin de l'approbation ou de la révision du Conseil d'Administration, les possibilités sont différentes.

Si l'IFO soumet une deuxième version de sa décision à l'opérateur CC affecté par ce que l'IFO vient de faire, cet opérateur de ccTLD doit décider s'il veut ou non relancer le processus ou s'il veut accepter la version révisée de ce que l'IFO a fait. Diapo suivante.

Pour un nouveau ccTLD, si un nouveau nom qui correspond à la liste ISO3166-1 apparaît et qu'il n'y a pas beaucoup de candidats à devenir des opérateurs, dans ce cas, s'il y a une lutte sur qui souhaite devenir le gestionnaire parce que l'IFO doit décider qui sera celui qui mettra ce cc dans la racine, il pourrait y avoir plusieurs candidatures qui se présentent parce qu'il y a plusieurs entités qui souhaitent gérer ce CC, il peut exister la possibilité qu'il y ait un processus de transfert, de révocation ou de retrait. Diapo suivante.

Le gestionnaire du processus de révision est responsable de gérer les demandes de révision. Et dans l'esprit pour faire en sorte que les coûts puissent être minimaux, il faut que tous soient traités sur un pied d'égalité. Le gestionnaire de la révision sera financé par l'ICANN et géré par l'ICANN.

Quelles sont les qualifications ? Elles sont assez strictes. Le réviseur doit connaître l'industrie et cela, pour une période d'au moins 10 ans. L'objectif est de faire en sorte que les personnes qui mettent en place la révision aient beaucoup d'expérience. Comme je l'ai dit au début de ma présentation, les réviseurs seront payés par l'ICANN afin de minimiser les coûts pour les ccTLD.

Les obligations de l'IFO au titre de cette politique. L'IFO doit accepter les termes de la révision. Si le gestionnaire de la révision détermine que l'IFO a fait ce qu'il voulait faire et qu'ils avaient objecté à cela, ils doivent donc s'en remettre à une décision du Conseil d'Administration et du conseil de la ccNSO.

Est-ce qu'une décision d'un réviseur pour une décision de l'IFO peut s'appliquer aux décisions des IFO ? Non, cette décision est applicable aux circonstances qui ont trait à une demande spécifique de révision.

Est-ce qu'il peut y avoir plus d'une révision pour une décision IFO donnée ? Non, tout d'abord parce que nous ne voulons pas une situation où il y a un gestionnaire qui refuse des révisions plusieurs fois.

La structure sur laquelle s'étaye tout ce processus est le tableau de l'ISO3166 qui est géré par l'ISO à Genève. L'ICANN ne contrôle point cette liste. S'il y avait de grandes modifications qui seraient

apportées à cette liste ou des changements qui auraient un impact sur les statuts constitutifs de l'ICANN, cela pourrait avoir un effet et la politique devrait être révisée de manière plus poussée. Diapo suivante.

Prochaines étapes. Le groupe de travail continuera à travailler sur le positionnement de sa structure et conclura son travail d'élaboration du rapport concernant le projet de politique initiale. Et la date de consultation attendue est novembre 2022. Le groupe travaille de manière accélérée dans le but de pouvoir avoir le projet de politique prêt pour novembre de cette année. Il est à noter que la période de consultation publique durera au moins 40 jours donc en général, quelle que soit la date, elle inclura les Fêtes et on sera déjà en janvier 2023 lorsque la période conclura.

Voilà la fin de cette partie de la présentation. Est-ce que vous avez des questions ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Stephen. Je me demande s'il y a des questions et je vois que le Danemark souhaite intervenir. Allez-y, Finn.

DANEMARK : Merci. Je suis Finn Petersen du Danemark.

Je ne suis pas sûr de tout avoir compris. Je trouve cela un peu confus. Je ne savais pas ce qu'était l'IFO au départ. Vous parliez également du transfert d'un nom de domaine de premier niveau à un autre opérateur. Si j'ai bien compris, peut-être y a-t-il des législations nationales qui soient dans cette situation ? Ou alors, le système, comment affronte-t-il cela ?

STEPHEN DEERHAKE : Non, nous ne prenons pas en considération les nuances des législations nationales. S'il y a une loi qui dit que le gestionnaire actuel ne peut plus être le gestionnaire et qui préfère quelqu'un d'autre, ce n'est pas à nous de décider.

Oui ?

EBERHARD LISSE : Ceci ne nous permet pas de faire appel à la législation nationale. Cela va dépendre de l'opérateur. C'est l'IFO qui va décider s'il faut prendre en considération les politiques de l'ICANN ou la législation nationale, laquelle des deux l'emporte.

DANEMARK : Donc, on peut avoir une procédure différente suivant l'opérateur qui pourra choisir ce qui lui convient le plus. Ici, on n'a pas d'interférence avec le processus ?

EBERHARD LISSE : C'est un mécanisme de révision de la décision de l'opérateur des fonctions IANA. Il ne s'agit pas d'une révision de la décision d'un gouvernement national ou d'un parlement national.

STEPHEN DEERHAKE : Et ceci ne l'emporte pas sur ce qui est fait également.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On a une autre question de l'Indonésie. Ashwin.

INDONÉSIE : Pardon, il m'a fallu m'approcher de micro. Merci pour ces informations.

Au moins pour moi, il y a un autre point d'intérêt et d'importance, c'est peut-être le cas d'autres membres également. Cela porte sur le statut de l'organisation qui gère ce qu'on a appelé fonctions IANA. On est passé par un transfert de supervision de l'IANA qui appartient maintenant à une société à but non lucratif qui est une filiale de l'ICANN. Si vous parlez des fonctions IANA, reste-t-il des parties de la fonction qui soient exploitées par une entité autre que la PTI ? Et dans l'affirmative, quelle est l'organisation qui s'en occupe et qui est responsable de ces organisations ? Est-ce toujours une entité de droit américain ou pas ? Est-ce que c'est

géré séparément ? Je pense qu'il est important de comprendre cela. Comme lorsque Verisign a commencé à exploiter le fichier de la zone racine, ils le faisaient sous contrat avec qui ? Qui avait conclu ce contrat avec Verisign ? C'est une question de propriété des données. Au moins, en Indonésie, nous attachons de l'importance à cela.

STEPHEN DEERHAKE : Merci. Si j'ai bien compris la question, oui, effectivement, à présent, l'IANA est une entité séparée de la PTI. La PTI est actuellement le superviseur de ce que fait la fonction IANA. En fin de compte, ce groupe est contrôlé par l'ICANN. L'ICANN a conclu un contrat avec la PTI pour lui déléguer le contrôle de tout ce qui est lié à l'IANA. Cela ne relève pas de la responsabilité de l'ICANN à présent, mais à l'avenir, ceci pourrait changer. L'ICANN peut renvoyer la PTI en fonction de ses performances et engager quelqu'un d'autre. Cependant, la fonction IANA doit continuer à fonctionner pour que l'Internet fonctionne. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

INDONÉSIE : Oui. Peut-être plus tard, l'ICANN pourra nous fournir des informations par rapport à comment se fait l'organisation des données. Il y a énormément d'organisations qui sont responsables de données. Par exemple, vous n'avez pas parlé du

fichier de la zone racine de Verisign. Ils sont les propriétaires des données qui sont dans la zone racine puisqu'ils les exploitent. Mais qui leur a cédé ce contrat ? Il y a ce type de considérations, me semble-t-il. Et l'important ici, pour nous et peut-être pour d'autres pays, est de savoir qui contrôle les données et le fichier qui contient ces données, comme le numéro IP entre autres.

STEPHEN DEERHAKE : L'IANA est responsable de toutes les fonctions liées au nommage et cela comprend un grand éventail d'activités. Pour ce qui est du fichier de la zone racine, l'IANA contrôle les modifications qui sont apportées à la zone racine, c'est-à-dire qu'ils doivent approuver toute modification. Vous demandez qui « contrôle » la zone racine et pour moi, ce n'est pas clair qui est le propriétaire des données.

EBERHARD LISSE : Le document RFC qui demande des commentaires qui guident les ccTLD est le document RFC 3155 et c'est celui qui a été utilisé pour le cadre d'interprétation. Ce document compte un point important qui dit que ce concept de propriété ou de qui détient les données n'est pas important. Ce qui importe est la question du service. Nous comprenons tous la question et c'est ce qui est le principal, mais je ne pense pas que nous soyons là pour aborder cela. Le principal, ce n'est pas qui détient le contrôle des

données à un moment donné, parce que la fonction l'IANA est exploitée par la PTI aujourd'hui, mais ceci pourrait changer. Si cela changeait, le contrôle sur cette route et de ces données serait cédé à une autre société et notre politique serait donc applicable à cette autre société aussi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On a une dernière question de Jorge Cancio, représentant du GAC de la Suisse. Jorge, allez-y. Il participe à distance, oui. Allez-y.

SUISSE : Merci Manal. J'espère que vous m'entendez correctement. Je suis Jorge Cancio et je voulais rebondir sur la question de Finn.

En définitive, il me semble qu'il y aura toujours une décision de l'IFO. Si la décision de l'IFO était mise en œuvre et si une décision nationale ou la législation nationale d'un pays de reléguer le ccTLD correspondant était différente, je me demande si la décision de l'IFO fait l'objet du mécanisme d'appel. Si oui, quel est le fondement ou dans quelle mesure cet appel serait-il possible ?

EBERHARD LISSE : La question est comment se feraient la révocation et le transfert ? Un ccTLD ne peut être révoqué que s'il y a un problème de comportement de fond. Sur le fait de savoir ce qui se passe si un

pays impose une législation nationale et qu'il demande à cet opérateur de fonction IANA de redéleguer, de transférer, de révoquer les opérateurs en place, on ne sait pas parce que ceci n'est jamais arrivé. Chaque gestionnaire de ccTLD doit suivre la loi de sa juridiction, c'est-à-dire qu'une fois qu'il y a une législation qui est sanctionnée et entérinée dans un pays, le gestionnaire du ccTLD ne pourra pas s'opposer à une révocation. Mais, si ces faits sont que ce soit une question d'application des lois d'un pays sur un pays, la question est tout autre. Le pays ne va pas demander à l'IFO de révoquer le ccTLD ; il va indiquer au gestionnaire de ccTLD qu'il y a une loi qui sera appliquée et que donc ce ccTLD doit être révoqué. À ce moment-là, l'opérateur demandera un transfert. C'est ce qui est arrivé dans le passé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci.

STEPHEN DEERHAKE : D'autres questions ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Non, on a plus de questions.

STEPHEN DEERHAKE : J'ai une dernière diapo, si vous me permettez. Je crois qu'elle n'est pas là, peu importe. Merci à tous pour votre temps.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci Stephen.

Nous allons poursuivre avec notre du jour. Nous allons maintenant présenter le comité permanent d'abus du DNS et la personne qui présentera ceci est à distance, il s'agit de Nick Wenben Smith.

NICK WENBEN SMITH : Vous me voyez ? J'espère que vous m'entendrez au moins.

ALEJANDRA REYNOSO : Oui, on vous voit et on vous entend.

NICK WENBEN SMITH : Très bien, merci. On est sur la bonne diapo.

La ccNSO a un point de vue singulier par rapport à la question de l'utilisation malveillante du DNS. Comme vous le savez sans doute, nous sommes une communauté très diverse et très différente aussi. Nous sommes distribués partout dans le monde. Dans le domaine des gTLD, c'est le contraire ; ils sont surtout aux États-Unis. Nous travaillons avec les gouvernements nationaux pour savoir quelles sont les bonnes procédures, les bonnes

politiques, les bonnes pratiques, les activités à suivre pour l'enregistrement, pour nos communautés locales qui travaillent en partenariat avec les communautés Internet locales. Et cela comprend, bien évidemment, les gouvernements.

Alors, ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas un objectif de politique de la ccNSO. Nous ne créons pas de normes mondiales, ce n'est pas du tout ce que font les codes de pays. Mais nous sentons que le débat par rapport au sujet de l'abus du DNS se poursuivait et qu'il semblait que pour les codes de pays, ceci n'est pas un problème ou ceci ne les intéressait pas, ce qui est tout à fait faux. Le problème est qu'on n'a pas de mission de politique dans ce domaine.

Alors, nous sommes passés par une consultation avec nos membres et cela implique tous les membres de la ccNSO. Nous avons discuté de la réponse appropriée et nous avons décidé de créer un comité permanent. Diapo suivante.

Comme je vous le disais, il n'y a donc pas de formulation de politiques au sein de notre groupe. Les membres de la ccNSO sont très sensibles par rapport au fait que cela générerait de fait des meilleures pratiques ou des normes qui seraient obligatoires ou qui seraient des incitations fortes pour que les pays les suivent. Et les pays qui font partie de la communauté des codes de pays sont très indépendants et on a donc une grande résistance à cette possibilité.

Je parlais à l’instant de diversité et quand vous comparez les opérateurs de registre d’un ccTLD avec un autre, il est très probable que vous ne compariez pas une pomme avec une pomme. Il s’agit d’une pomme et d’une orange. Ils sont très différents, très divers du point de vue linguistique, mais également du point de vue juridique et de la gouvernance des politiques d’enregistrement. Il y a énormément de diversité, c’est-à-dire qu’au moment de tirer des conclusions, il faut être très prudent.

On ne peut pas parler des CC comme une entité unique. Je pense qu’il est très important, à ce stade, de parler du fait que beaucoup de ccTLD sont très bien établis. On a opéré et exploité des ccTLD depuis plus de 30 ans dans notre communauté, donc ce sont des opérateurs de registre qui sont mûrs, qui sont bien établis.

Voilà pourquoi lorsqu’il y a des études qui sont entreprises, que ce soit dans les rapports DAAR de l’ICANN ou au sein de la Commission européenne, qui a d’ailleurs publié une étude plus tôt cette année, vous verrez que les codes de pays sont relativement bien placés. Ils sont assez en bas, presque à la fin de la liste des cas d’abus et c’est bien de ne pas être aux premières places.

Il y a beaucoup d’activités locales, nationales et régionales dans la région européenne, qui est ma région. Les opérateurs de registre travaillent de manière très étroite, ils partagent des

informations, ils essayent de s'assurer que les menaces et les personnes qui essaient de tirer profit des faiblesses des systèmes de registre soient identifiées. Donc, nous partageons toutes ces informations et nous nous entraïdons.

J'ai bien dit que ce comité permanent sur l'abus du DNS ne va pas créer des politiques. Ceci est clair. Il s'agit plutôt d'un forum pour le partage d'informations, pour des discussions et pour la collecte de ressources. Nous voulons avoir un endroit que l'on peut consulter si on a des questions par rapport à l'abus du DNS au niveau de la ccNSO. Par exemple, au niveau d'un pays, vous ne savez pas très bien quelle est la position d'un pays par rapport aux abus du DNS et maintenant, il y a ce comité formel qui peut agir en tant que centre de référence pour ce type de problème.

L'éducation est également très importante. Lors de l'ICANN74, nous avons passé en revue l'état de situation de chacune des régions pour voir quels étaient les problèmes et quelles étaient les activités d'atténuation de l'abus du DNS dans ces régions.

Il y a deux groupes de travail au sein de ce comité. Le premier groupe de travail mène une enquête très intéressante qui sera lancée aujourd'hui. C'est une enquête auprès de tous les membres de la ccNSO. Nous souhaitons former ou créer une ressource qui fasse autorité et qui soit fiable pour la communauté multipartite et qui puisse avoir une position qui fasse autorité par rapport aux différentes pratiques en cours. Nous voulons donc

mener cette enquête pour voir quels sont les problèmes au niveau individuel en ce qui concerne la mesure des abus par rapport à certaines politiques, que font les différents membres de la ccNSO pour obtenir ces informations et nous essayons également d'identifier quelles sont les tendances à partir des données dont nous disposons et ensuite, nous essayons de voir également quelles sont les ressources qui font autorité au niveau de notre communauté et au niveau des autres communautés.

Le deuxième sous-groupe travaille sur les ressources et la communication. Nous cherchons à avoir au sein de la ccNSO une liste de diffusion par e-mail dédiée pour échanger des informations sur des menaces d'abus et pour échanger également sur d'autres thèmes liés aux cas d'abus, des informations, des savoir-faire, pour créer un centre de données que les opérateurs de registre puissent consulter afin de gérer individuellement leurs cas d'abus. Et une grande partie de tout cela relève de ce souhait d'éduquer, d'informer et de partager des informations au sein de l'écosystème de l'ICANN et en dehors avec les communautés nationales.

Si les CC n'ont pas trop parlé par rapport à la question des abus du DNS, c'est parce que nous nous en occupons de manière privée, individuelle. Mais nous voulons nous assurer qu'il y ait des informations disponibles et finalement, que les gens sachent que

nous nous occupons de ces sujets même si nous avons été assez silencieux par rapport à ce sujet.

Je partage la présidence de notre comité avec Bruce, qui est là et qui vous fait signe avec sa main. J'ai eu quelques problèmes par rapport à la manière dont la question de l'abus du DNS est formulée, parce que lorsque l'on parle des pratiques opérationnelles, l'atténuation des abus ou de l'utilisation malveillante du DNS est prise comme quelque chose d'acquis. Mais si nous voulons vraiment exploiter nos registres de manière sûre, cela doit bien entendu inclure le fait d'atténuer les cas d'abus, que ce soit des techniques ou d'autres types d'abus. Ce sont de bonnes pratiques au niveau des opérateurs. Nous pensons qu'il est évident que nous faisons cela, mais il y a un débat important autour de cette question.

Est-ce qu'on peut voir la diapo suivante ? Oui, c'est la fin de ma présentation. Je ne sais pas, Bruce, si vous souhaitez ajouter quelque chose que je n'ai pas dit. C'était une longue nuit pour moi là où je suis. Je ne sais pas si j'ai été clair et je m'excuse si je n'ai pas été clair.

BRUCE TONKIN :

Je pense que vous avez couvert tous les points, mais je serais ravi de répondre à des questions s'il y en a, notamment pour ce qui est de l'enquête dont vous avez parlé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires de la part des collègues du GAC ? Très bien, je pense que tout était très clair. Je vois qu'on a une main levée de Chris Lewis-Evans. S'il vous plaît Chris, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Je suis représentant du Royaume-Uni.

Nick, merci beaucoup pour cette présentation et pour le travail qui est fait. Comme vous l'avez dit, beaucoup de ccTLD travaillent énormément et cela se voit parce qu'ils ne sont pas au palmarès des cas d'abus. Il est intéressant de voir quelles sont les informations qui peuvent être partagées parmi les ccTLD et ces informations peuvent être utiles également pour les gTLD. C'est intéressant de pouvoir partager ces informations à travers la communauté.

Par rapport à l'enquête, est-ce qu'il y aura d'autres enquêtes aussi ? Et est-ce que le GAC pourrait contribuer à cette enquête ? Est-ce que cela pourrait nous aider à tirer des leçons ?

NICK WENBEN SMITH :

Merci beaucoup de cette question. C'est la toute première d'une, je l'espère, série d'enquêtes que nous allons mettre en place. Nous allons viser tout d'abord la communauté, mais comme vous

le savez, il s'agit d'une sensibilisation plus large. L'idée, c'est d'écouter, de discuter de cette question avec d'autres communautés. C'est assez évident, mais le GAC est une partie importante de cette communauté et le GAC peut apporter des questions, des commentaires et de bonnes idées et je pense que c'est quelque chose qui peut nous aider à améliorer notre compréhension des choses également et c'est bien, entendu, quelque chose de positif.

Il y a deux semaines, nous avons eu une séance avec le groupe du GAC qui se charge de la sécurité publique et oui, bien entendu, nous entendons poursuivre notre dialogue avec le GAC s'il y a des expériences et des informations qui peuvent être utiles pour notre communauté. Nous sommes tout à fait ouverts à cela et nous sommes tout à fait pour cette fertilisation croisée, si je peux dire. Je pense, bien sûr, que tout cela sera bénéfique pour les opérateurs de ccTLD, pour tous nos clients, car on peut ainsi réduire les cas d'abus et les menaces. Et tout cela, ce sont des priorités de nos agendas et toutes ces initiatives sont les bienvenues.

Bruce, si vous avez des idées, c'est un peu prématuré de penser à une deuxième enquête parce que la toute première n'est pas encore lancée.

BRUCE TONKIN : Oui. Je pense que pour ce qui est des enquêtes, nous avons eu quelques commentaires des membres de la ccNSO qui font partie du groupe de travail et il y a eu beaucoup de questions qui ont été soulevées. La difficulté, c'est d'arriver à un équilibre, ne pas poser trop de questions et que les gens n'aient pas le temps d'y répondre, donc trouver les bonnes questions à poser. Comme Nick l'a dit, c'est la première fois que nous mettons en place une enquête au sein de la ccNSO et nous encourageons en ce moment la participation. Dans la mesure où les membres du GAC ont un contact avec les opérateurs ccTLD, nous les encourageons à compléter cette enquête. Une fois qu'on aura les résultats de cette enquête, nous allons, bien entendu, réfléchir à d'autres questions dans la prochaine itération, comme l'a dit Nick.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nick et Bruce.

Nous avons une autre question du Brésil. Luciano, s'il vous plaît.

BRÉSIL : C'est un commentaire plutôt qu'une question, parce qu'on a souvent la discussion par rapport à ce qu'est l'abus. Dans d'autres débats, nous nous sommes posé cette question et je pense que ceci est basé sur les législations nationales. Probablement qu'il y a des pays qui définissent ce qu'est un abus du DNS et ce qui ne l'est pas. Il serait intéressant de voir comment

ceci est reflété dans l'enquête. Ce serait un élément intéressant pour nous pour obtenir des informations qui serviraient à d'autres discussions pour savoir quelle est la portée de ce qu'on appelle l'abus du DNS de manière générale.

BRUCE TONKIN :

Nous avons trois groupes de questions. Tout d'abord l'abus du DNS au niveau de la communauté des opérateurs de registre. Mais dans quelle mesure ces communautés se penchent sur les logiciels malveillants ou l'hameçonnage – ce sont les abus du DNS les plus traditionnels ? Ensuite, un deuxième groupe de questions où nous demandons ce que font les opérateurs en matière de contenus. Est-ce que les ccTLD tiennent compte d'un certain nombre de questions que nous posons ? Et ensuite, une troisième partie, les ccTLD peuvent nous dire : « Nous nous penchons sur ces questions concernant le contenu. Nous faisons cette distinction entre la partie abus et la partie contenu. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. L'intervenant précédent était Bruce Tonkin pour les enregistrements.

Je ne vois pas d'autres demandes de parole et je vais passer la parole à Alejandra.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup Nick et Bruce pour cette présentation.

Notre prochain sujet de l'ordre du jour, c'est le ccPDP4 sur le processus de sélection des ccTLD IDN. Maintenant, je vais passer la parole à mon collègue.

KENNY HUANG : Bonjour à tous, je m'appelle Kenny Huang, je suis président du ccPDP4 et je suis également le coprésident du groupe de travail. C'est un plaisir pour moi de vous faire cette présentation sur le processus de sélection des ccTLD IDN. Les éléments que je vais aborder : la feuille de route de cette politique, les principes, les critères de base, identifier également la désélection des ccTLD IDN et dernier élément, l'applicabilité générale des politiques relatives aux ccTLD.

Ici, nous voyons la feuille de route qui commence il y a trois ans. En 2019, nous avons eu un processus accéléré. Nous avons eu également des propositions de politique ccTLD IDN qui datent de 2013. À partir de cela, nous avons commencé à travailler sur ces politiques avec l'inclusion des ccTLD IDN.

La feuille de route, où en sommes-nous ? Nous avons commencé avec le ccPDP2. Nous avons identifié à travers le processus accéléré quels étaient les besoins et ensuite, nous avons mené une analyse de lacunes que nous avons complétée en juin 2019. À partir de ce travail, nous avons commencé à travailler avec le

ccPDP4. Nous avons eu des recommandations qui ont été adoptées par le conseil le 2 juin [2022]. Ensuite, nous avons eu le ccPDP4 qui a été également examiné par le Conseil en mai 2020. Voilà les progrès que nous avons accomplis jusqu'à maintenant.

Voici une méthode de travail pour le ccPDP4. Nous avons un groupe de travail complet et trois sous-groupes. Le premier de ces sous-groupes s'occupe de la gestion des variantes, il y a un deuxième sous-groupe qui s'occupe de la désélection des ccTLD IDN et un troisième qui s'occupe des chaînes portant à confusion par similarité.

Tout d'abord, nous avons mis à jour le document de politique et nous y avons ajouté les recommandations de tous les sous-groupes, y compris l'exigence de sélection qui a été formulée. La discussion sur les confusions dues à la similarité du groupe de travail total devrait être complétée d'ici décembre 2022 et nous allons commencer avec les mises à l'épreuve après l'ICANN75. Nous commencerons par le mécanisme de révision qui sera ajouté en juin 2022 et complété en juin 2023 en tant que référence.

Voici les jalons. Nous avons déjà conclu le document de base qui a été complété en septembre 2021. Et le sous-groupe qui s'occupe de la gestion des variantes a commencé à travailler en août 2021 et a conclu ses travaux en juillet 2022. Le sous-groupe concernant la désélection est également arrivé à ses conclusions

en fin 2021, début 2022 et complété son travail en janvier 2022 avec une recommandation sur la désélection comme dans le cadre de gestion des variantes. Pour novembre 2022, nous prévoyons d’avoir la conclusion du travail du sous-groupe sur la similarité portant à confusion. En novembre 2022, il y aura également l’inclusion des sous-groupes gestion des variantes et chaînes portant à confusion. Et un rapport initial devra être prêt pour janvier 2023. Diapo suivante.

Jusqu’ici, nous avons parlé des principes sur lesquels s’étaye la politique. Au départ, une chaîne de ccTLD IDN doit être associée à un territoire en principe. Les ccTLD ASCII et les ccTLD IDN sont tous les domaines de premier niveau qui sont des codes de pays. Nous essayons d’assurer la sécurité, la stabilité et l’interopérabilité du DNS et nous avons abordé les demandes de délégation des ccTLD IDN en tant que processus qui devrait être fait en permanence. La quantité de ccTLD IDN par territoire sera déterminée par différents critères que je présenterai tout à l’heure. Diapo suivante.

Voici les critères fondamentaux pour la sélection d’une chaîne ccTLD IDN. La chaîne ccTLD IDN doit être une représentation appropriée du nom du territoire en une langue désignée et dans le script associé. Le principe de la liste ISO3166-1 comprend le fait que la représentation des territoires dans les éléments de code doit avoir une association visuelle entre le nom du territoire en

anglais, en français, en japonais ou une autre langue, et avec ces éléments de code correspondant. Diapo suivante.

D'autres critères pour la sélection des chaînes ccTLD IDN, en particulier s'agissant des critères techniques, comprennent que le ccTLD ID doit se conformer à l'IDNA 2008, compris dans les appels à commentaires 5890 à 5895 ou ses successeurs. Il doit également se conformer aux critères utilisés par le document élaboré par le groupe de travail concernant les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine. Seule une chaîne de ccTLD IDN doit être choisie par langue désignée. La chaîne ne doit pas porter un conflit dans le territoire, donc il faut qu'il y ait une déclaration d'une partie intéressée d'importance sur le territoire. Cette définition de la partie intéressée d'importance dérive du document RFC 1591 et est interprétée par le cadre d'interprétation. Et les parties d'intérêt d'importance comprennent toujours les gouvernements pertinents. Diapo suivante.

Nous avons également tenu des discussions avec le sous-groupe de désélection de chaînes de ccTLD IDN et nous avons vu les chevauchements avec la politique de retrait qui est proposée. Donc, il faut que l'on identifie quelle est la définition d'événement déclencheur d'un retrait au moment d'évaluer la politique de retrait. Une fois qu'un tel événement a été identifié et s'il y a une situation qui pourrait déclencher l'engagement du processus de

retrait, elle s'appliquera au ccTLD IDN comme à toutes les variantes associées. Diapo suivante.

Voici les événements déclencheurs potentiels pour la désélection ou le retrait d'un ccTLD IDN. Entre autres, cela comprend la suppression du nom du territoire de la liste ISO3166-1, par exemple si la chaîne ccTLD IDN sélectionnée et/ou déléguée cesse d'être une représentation du nom du territoire, par exemple s'il s'agit d'un pays qui change de nom ; si la langue associée à la chaîne ccTLD IDN cesse d'être une langue désignée, un autre critère d'un tel événement ; si le script dans lequel est exprimée la chaîne ccTLD IDN n'est plus un script de la langue désignée ; et finalement, si la chaîne ccTLD IDN n'est plus soutenue par les parties intéressées d'importance comme le territoire. Par exemple si le territoire n'accepte pas qu'il s'agisse d'un ccTLD IDN, à ce moment-là, on appliquerait la politique de retrait. Diapo suivante.

Nous avons par ailleurs des politiques applicables. Toutes les politiques existantes applicables aux ccTLD IDN sont applicables ici. Par exemple, la délégation, le transfert, la révocation et le retrait d'un ccTLD s'appliqueront également au ccTLD IDN, à moins qu'il y ait une exigence spécifique ayant été documentée dans la politique proposée. Diapo suivante.

Ceci conclut ma présentation. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

ANIL KUMAR JAIN : Outre ce qui a été présenté, je tiens à informer le GAC du fait que le groupe de travail ccPDP4 aborde également en ce moment les mécanismes de révision. Nous envisageons la possibilité d'introduire un mécanisme de révision des ccTLD IDN au sein du groupe de travail du ccPDP4. Cela se fera lors du prochain appel. Cependant, nous prendrons parmi les commentaires à intégrer les contributions du groupe de travail du ccPDP3 pour qu'il n'y ait pas de confusion dans le mécanisme de révision entre les ccTLD ASCII et les ccTLD IDN. Merci.

KENNY HUANG : Est-ce que vous avez des questions ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kenny et Anil.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires des collègues du GAC ? Oui, les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci et merci pour cette présentation. Je m'appelle Alisa Heaver. Pardon, je n'ai pas pu trouver le bouton pour lever la main tout de suite.

Je me demande quelle est l'adoption des IDN en ce moment dans les différents ccTLD, ponctuellement. L'adoption est-elle considérablement plus élevée que dans le domaine des gTLD ou est-elle à peu près la même ?

KENNY HUANG : Vous parlez du fait de savoir s'il y a des rapports ou des statistiques concernant la signature des ccTLD IDN lorsqu'on les compare avec les gTLD IDN ? C'est ce que vous voulez ?

PAYS-BAS : Oui. Je voulais savoir si vous avez des statistiques qui permettent de savoir quelle est la performance des ccTLD en matière de taux d'adoption des IDN, ou même au-delà. Je ne sais pas si cela a été comparé aux gTLD IDN.

KENNY HUANG : Merci, c'est compris. Malheureusement, je n'ai pas de données sur les IDN, mais les ccTLD IDN sont passés par la conclusion d'un accord entre l'opérateur et l'ICANN. Peut-être qu'Anil a des données. Moi, je ne le sais pas, désolé.

ANIL KUMAR JAIN : Votre question est formidable. L'adoption des ccTLD IDN vis-à-vis des ccTLD n'est pas très élevée en ce moment. Il y a un processus

de création d'un système équitable qui permet aux ccTLD IDN de fonctionner dans les processus multilingues de l'Internet. Ce travail a été entrepris par le comité directeur de l'acceptation universelle, UASG, et il y a approximativement une cinquantaine de pays qui ont adopté les IDN, mais à ce que je sache, on est plus près de la centaine de ccTLD IDN. En Inde, on en a 22 en ce moment dans les 15 scripts qui ont été adoptés.

Oui, cela prend parfois du temps, mais les critères que nous suivons depuis deux ou trois ans pour pouvoir connaître quel est le taux d'adoption des ccTLD IDN nous indique qu'au cours des deux ou trois dernières années, on en est un peu plus de 30. J'espère que d'autres ccTLD IDN suivront, mais en tout cas, il est très clair que plus de 65 % de la population mondiale ne parle pas l'anglais et ils n'ont pas tous adopté ce système. C'est surtout ceci qui est important.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole dans la salle, ni du côté du GAC, ni du côté de la ccNSO, je vais vous recéder la parole, Alejandra, pour voir si vous avez des commentaires finaux avant de conclure.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci Manal. Merci aux membres du GAC également de nous avoir accueillis. Nous sommes toujours contents de venir vous voir pour présenter ce que nous sommes en train de faire. Et nous sommes toujours disponibles pour vos questions.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Désolé, il y a une main levée sur la plateforme, je ne sais pas si vous ne l'avez pas vue.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon, vous avez levé la main ?

AFRIQUE DU SUD : Oui. Vous me permettez de prendre la parole ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Dites-nous quelle est votre appartenance.

AFRIQUE DU SUD : Je viens du côté du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : J'ai deux questions.

ALEJANDRA REYNOSO : Est-ce que vous pourriez nous indiquer votre nom et parler plus près du microphone ?

AFRIQUE DU SUD : Je suis Peter de l'Afrique du Sud. Vous m'entendez maintenant ?
D'accord.

La première question porte sur les politiques qui avaient été évoquées par l'orateur précédent également. Est-ce que vous avez à peu près une idée des dates tentatives auxquelles ce travail pourrait être complété ? L'orateur précédent a indiqué qu'il y avait d'autres questions qui n'avaient pas été testées, comme la délégation ou ce qui se passe lorsque le ccTLD est retiré. Je ne sais pas si cela a été mis à l'épreuve également, mais que se passe-t-il à ce moment-là ?

Et puis, vous avez parlé d'utilisation malveillante du DNS. Ma question est la suivante. Vous avez parlé de propriété et des roadshows de sensibilisation. Est-ce que vous savez quand ils vont se faire ?

KENNY HUANG : Vous parliez d'un cadre temporaire dans votre première question. Nous avons proposé des dates suivant notre feuille de route originale. Les premières devraient être vers la fin de cette année, mais en début 2023 en principe, on devrait présenter un rapport préliminaire initial à la ccNSO et à partir de ce moment-là, on devrait proposer les prochaines étapes pour notre travail d'élaboration de politiques.

Et s'agissant de jalons, on inclut l'accomplissement des travaux des sous-groupes en général, le groupe de désélection, le groupe de gestion des variantes. Ils vont nous faire suivre leurs recommandations finales au groupe de travail principal pour que nous puissions élaborer le rapport. C'est de cela que nous dépendons. Le reste du processus va dépendre de l'approbation de la politique par le Conseil d'Administration et c'est ce qui va déterminer le processus.

Et puis, votre deuxième question... Est-ce que j'ai répondu à la première ?

AFRIQUE DU SUD : Oui.

KENNY HUANG : D'accord. Qui va parler de la deuxième question, de l'abus du DNS ?

ALEJANDRA REYNOSO : Désolée, c'était quoi la deuxième question ? Elle portait sur l'utilisation malveillante du DNS, mais je ne l'ai pas comprise. Pourriez-vous répéter ?

AFRIQUE DU SUD : Oui. C'était une question qui porte sur le comité que vous avez créé, le comité sur l'abus du DNS. Vous avez parlé de sensibilisation, de discussions ; quand est-ce que tout cela sera fait ?

ALEJANDRA REYNOSO : Je ne suis pas sûre si Nick ou Bruce veut en parler. Autrement, je pourrais le faire moi-même. Je ne les vois pas connectés.

Les discussions et la sensibilisation seront des travaux en permanence. L'objectif du comité est de pouvoir réunir des informations de tous les ccTLD et de les partager avec le reste des ccTLD, mais également au-delà de l'espace des ccTLD, de sorte que tout le monde puisse savoir ce que font les ccTLD. Cela inspirera les ccTLD qui prennent certaines mesures et qui pourront s'adapter autrement s'ils voient que d'autres ccTLD prennent des mesures qui correspondent à leurs besoins. Et cela leur permettra également de communiquer au-delà de la ccNSO et de l'environnement des ccTLD, par exemple ici au sein du GAC,

mais également dans d'autres secteurs de l'écosystème de l'ICANN. Cela permettra donc de faire passer le message sur ce que font les ccTLD.

Est-ce que j'ai répondu à la question ?

AFRIQUE DU SUD : Oui, je pense que c'est bon. On n'a plus beaucoup de temps, donc on peut continuer. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

Alejandra, merci beaucoup de venir présenter vos mises à jour au GAC comme toujours. Nous partageons des intérêts communs. Je remercie également Stephen et Eberhard pour leur mise à jour informative à propos du ccPDP3 sur les mécanismes de révision, Bruce et Nick qui ont présenté le comité permanent sur l'abus du DNS. Et Kenny et Anil, je vous remercie pour la mise à jour informelle également sur le ccPDP4 concernant les noms de domaines internationalisés. Cette séance était très intéressante, très informative. Je vous remercie tous pour votre participation active et pour ces discussions enrichissantes.

Cela conclut notre séance bilatérale.

Pour les collègues du GAC, nous allons nous réunir avec le Conseil d'Administration à 15 h, heure locale, 7 h, heure UTC. Alors je vous prie d'être de retour dans la salle avant. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]